

*Union Départementale des Syndicats*

*CGT-FORCE OUVRIERE*

*du Puy de Dôme*

*38 rue Raynaud – 63000 Clermont-Ferrand*

*04 73 92 30 33 – Fax : 04 73 90 62 66*

*Courriel :* *udfo63@wanadoo.fr* *ou* *fbochard@wanadoo.fr*

Compte-rendu de la réunion avec la Préfète

*Visioconférence du 7 mai 2020*

Étaient présents :

* La Préfète, la Directrice Territoriale Puy de Dôme de la DIRECCTE et une représentante de la Direction Départementale des Finances Publiques
* MEDEF, U2P et CPME
* FO, CGT, Solidaires, et CFE-CGC

Étaient absents comme les fois précédentes, la CFDT, la CFTC et l’UNSA… ainsi que la FSU et l’UNEF

Le Directeur adjoint de l’ARS ARA était absent. Il n’y avait aucun représentant du Rectorat ou de l’Inspection académique… et des autres directions régionales.

La réunion a commencé à 11h et s’est terminée à 12h45.

La Préfète avait décidé, pour cette réunion, de traiter par points et avait, contrairement aux autres fois, établi un ordre du jour :

* Situation sanitaire
* Situation économique et sociale des entreprises du département
* Conditions de reprise d’activité sur les différents secteurs.

Aucune possibilité de questions diverses n’était prévue !

Situation sanitaire du département

La Préfète a évoqué la situation sanitaire en soulignant que nous entrions dans le déconfinement à partir du 11 mai. Elle a précisé que *« le jour d’après ne pourra pas être comme le jour d’avant »* et que nous allons devoir *« vivre avec de nouvelles règles »*. Elle a insisté sur le fait que *« le confinement a un coût sanitaire et économique »* …

Elle a rappelé que le virus continuait de circuler et qu’allait se mettre en place un dépistage systématique avec mesure de quatorzaine au domicile pour les personnes testées positivement.

Intervention FO sur ce point :

Je vous rappelle d’abord que FO n’est pas là pour se livrer à un diagnostic partagé mais pour exprimer les préoccupations des salariés et pour vous faire part des positions de notre organisation syndicale…

Vous avez parlé du jour d’après… Si on regarde les dispositifs liés à la loi sur l’état d’urgence et aux ordonnances, le jour d’après sera pire que le jour d’avant ! C’est sans doute pour cela que vous évoqué de nouvelles règles… Pour le code du travail… cela risque d’être plus aucune règle !

Aussi puisque l’on parle de la situation sanitaire, je vous rappelle que les syndicats FO dans la santé sont mobilisés pour la mise en œuvre du dépistage systématique… Vous avez été destinataires d’une pétition à ce sujet des syndicats FO, CGT et Solidaires du CHU… Cette initiative a été reprise par FO Santé dans le département pour les autres CH et pour tous les EHPAD. Il apparaît que les cas annoncés de personnels infectés sont sous-estimés du fait de l’absence de dépistage…Par ailleurs on annonce au CHU que 2000 tests de dépistage vont être pratiqués quotidiennement… Or cela se fait à moyen constant sans agents supplémentaires…

Je tiens à vous signaler également que les personnels dans tous les établissements sont exténués : la crise du Covid-19 a mis en lumière le manque de postes, le manque de lits, le manque de médicaments : à titre d’exemple au CHU il y a une réserve de médicaments pour la réanimation pour seulement une semaine… Que se passe-t-il s’il se produit une recrudescence de cas Covid-19 ou si le département est touché par une quelconque catastrophe… Visiblement le ministre de la santé n’a rien compris !

Je vous ai alertée lors de la précédente réunion sur la prime grand âge promise aux agents dans les EHPAD ou dans les services gériatriques… Je vous indique que les personnels agents territoriaux qui remplissent les mêmes missions au sein des EHPAD dépendant des collectivités territoriales en sont privés… ce qui constitue une injustice évidente !

Situation économique et sociale des entreprises du département

La Directrice du Travail a présenté ce point. 108 000 salariés du secteur privé sont touchés par le chômage partiel (soit environ 60 % des salariés) … Les principaux secteurs touchés sont la construction, le commerce et la restauration… Elle a rappelé qu’à compter du 1er mai s’était opéré un basculement des Indemnités journalières pour les salariés concernés vers les allocations de chômage partiel.

La Directrice a indiqué qu’un plan de contrôle des entreprises concernant la justification de l’activité partielle allait se mettre en place.

Intervention FO sur ce point

Vous évoquez un plan de contrôle pour les entreprises recourant au chômage partiel. Aussi je voudrais vous indiquez la situation assez singulière des entreprises Issoire Aviation et RTM. C’est le même employeur pour les 2 entreprises. Il organise le transfert de sous-traitance d’Issoire Aviation vers RTM et met en place l’activité partielle à Issoire Aviation. Nos camarades FO vont intervenir lors du CSE qui se tient aujourd’hui mais je tiens à vous prévenir de cette situation…

Nous savons également que dans plusieurs entreprises les salariés en CDD ou en intérim sont les premiers touchés par le chômage… C’est le cas par exemple à Constellium… FO constate que des gains de productivité sont recherchés par une diminution de l’emploi et par une augmentation du travail pour les salariés restants !

Concernant le chômage partiel, je vous rappelle notre revendication d’indemnisation à 100 %. Et plus largement notre opposition à des licenciements durant cette période : FO sera vigilante sur la situation des emplois CDD !

Je voudrais des garanties concernant le statut des salariés qui ne pourraient se rendre à leur travail du fait de la garde d’enfants parce que les écoles n’ouvrent pas.

FO a été alertée sur le retard de paiement des salaires dans certaines entreprises : c’est le cas pour les hôtels Ibis…

Enfin je vous rappelle ce que j’ai déjà exprimé concernant le sort des intermittents du spectacle et des saisonniers. Les intermittents du spectacle sont des victimes non pas du virus mais des décisions du gouvernement en matière d’interdiction des spectacles : puisque le gouvernement a décidé de faire annuler les spectacles et les festivals, il doit garantir les droits des salariés de ce secteur… L’Allemagne a annoncé un plan de 50 milliards pour la culture… Le ministre français de la culture parle de 15 millions pour la France… Pour les intermittents, le plus simple, c’est le calcul des 507 heures se fasse sur 24 mois…

Le MEDEF est brièvement intervenu pour condamner mon intervention en particulier concernant Issoire Aviation et RTM… qui sont, selon le représentant du MEDEF, des entreprises exemplaires. Le MEDEF refuse qu’on dénonce des entreprises !

La CFE-CGC est intervenue pour exprimer son accord avec mon intervention en particulier sur la question des salaires non versés… Le représentant de la CFE-CGC a souligné que si l’on voulait une reprise d’activité, il fallait assurer une garde des enfants.

La CGT est également intervenue sur la question des parents obligés de garder leurs enfants en cas de fermeture des écoles. Son représentant a aussi évoqué la question du chômage partiel et le refus de licenciements durant cette période… Il a insisté sur la question du dialogue social en soulignant que les dispositions prises par le gouvernement réduisaient les moyens d’un véritable dialogue social (réduction des délais de consultations des CSE…)

La Directrice de la DIRECCTE a répondu à FO sur 2 points :

* La DIRECCTE va regarder la situation sur Issoire Aviation et RTM
* De même elle va intervenir sur tous les retards ou non paiements des salaires

La Préfète a tenu à préciser que les parents continuant à garder leurs enfants relevaient du chômage partiel.

Elle a ensuite développé sur la rentrée du 11 mai en constatant qu’on ne connaissait pas le nombre d’écoles qui resteraient fermées… Selon elle, 47% des parents ont l’intention de remettre les enfants à l’école. Elle a rappelé que les maires ont la responsabilité de garantir la sécurité. Elle considère que la situation au 1er septembre ne sera pas très différente de celle d’aujourd’hui et donc qu’il n’y a de justification à reporter la réouverture des écoles mais en étant certain que la sécurité des personnels sera assurée.

Intervention FO sur ce point

Sur la question de la « rentrée du 11 mai », je ne sais pas non plus combien d’écoles seront ouvertes… Ce que je sais, c’est que la pétition FO Enseignement, FO personnels Territoriaux et FCPE demandant le dépistage systématique est massivement signée dans notre département…

FO s’est adressée à tous les maires du Puy de Dôme ainsi qu’au Président du Conseil Départemental sur cette question…

Nous avons consulté les personnels qui expriment leur opposition à une reprise dans de telles conditions… Ainsi les personnels AESH se demandent avec inquiétude comment ils pourront assurer la distance physique avec un enfant handicapé qui a besoin de présence et d’accompagnement physiques… Pour tous les personnels se posent la question de leur responsabilité…

Je ne vais pas évoquer toutes les écoles… Je vais uniquement prendre un exemple : celui de l’école Jean Jaurès à Gerzat et vous démontrer que cette pseudo-rentrée est infaisable (sauf à me convaincre que le virus ne présente plus de risque ou que le confinement n’était pas absolument nécessaire…) : il y a 230 élèves qui potentiellement peuvent reprendre le chemin de l’école le 11 mai… Il y a 13 enseignants mais 7 seront absents soit en télétravail soit en arrêt maladie… Cela signifie que 6 enseignants pourraient se retrouver avec 230 élèves soit plus de 38 élèves par enseignants… Vous allez me rétorquer qu’il n’y aura pas 230 élèves… au plus si on se réfère à ce que vous évoquiez dans votre présentation à peine la moitié… Mais dans ce cas que signifie cette reprise des cours qui n’en est pas une sauf à transformer l’école en garderie pour que les parents retournent au travail… Par ailleurs, à cette heure, aucune disposition n’a été prise par la mairie de Gerzat pour garantir les dispositions du protocole que les enseignants ont reçu seulement hier : pas de traçage sur le sol, par de flacon ou de récipient pour le gel, pas de masques… Bref c’est infaisable et irresponsable d’imposer une telle reprise des cours…

J’ajouterai ceci et vous comprendrai pourquoi j’ai volontairement choisi l’exemple de Gerzat car il concentre toutes les contradictions des décisions politiques du gouvernement : à Gerzat on renvoie à l’école les gamins des licenciés de Luxfer sans aucune garantie pour leur santé et leur sécurité !

Parlant des contradictions du gouvernement, j’attire votre attention sur l’école de Job : le ministre BLANQUER avait annoncé qu’aucune fermeture de classe dans une école rurale n’aurait lieu si le maire y était opposé… C’est le cas à Job où le DASEN maintient une fermeture de classe malgré l’opposition du maire… sans parler de celles des enseignants et des parents d’élèves soutenus par le SNUDI FO…

Enfin pour les masques, je rappelle que le seul type de masque reconnu dans le code du Travail est le masque FFP2 !

Le représentant de Solidaires est intervenu pour souligner son accord avec FO… De même pour la CGT.

La Préfète a redit qu’il y aurait maintien du chômage partiel pour les parents qui continueraient à garder les enfants chez eux. Elle a indiqué que si les conditions n’étaient pas réunies, il n’y aurait pas d’école… Enfin les masques qui seront distribués seront des masques chirurgicaux.

Point sur la reprise d’activité

La représentante de la DDFIP a précisé différentes mesures d’aides en direction des entreprises prises au niveau départemental entre autres le Fonds de solidarité (18 millions versés) et les mesures de bienveillance (13 millions de décalage ou de report de versement de cotisations ou de charges…).

La Directrice de la DIRECCTE a parlé du protocole national de reprise d’activité et ses différentes déclinaisons par branche… et elle a évoqué différents secteurs pouvant rencontrer des difficultés (BTP…) ainsi que les problématiques liées au télétravail

Intervention FO sur ce point

D’abord je vais revenir sur le secteur du commerce et renouveler notre opposition à l’imposition du travail le dimanche et les jours fériés : l’État doit prendre ses responsabilités sur ce sujet…J’ai les chiffres concernant l’enseigne Auchan pour les derniers dimanches : il n’y aucun gain… au contraire il y a une perte par rapport au reste de la semaine… Visiblement les dirigeants de la grande distribution essaient de profiter de la situation comme effet d’aubaine pour déréglementer un peu plus !

Puisque j’évoque Auchan, je vous indique qu’au rebours des effets d’annonce du début de la crise sanitaire où les dirigeants d’Auchan promettaient une prime exceptionnelle de 1000 €, ceux-ci revoient leur promesse à la baisse en tentant de moduler cette prime… Pour les syndicats FO, c’est inacceptable et tous les salariés doivent avoir la prime promise… Au-delà la meilleure reconnaissance passe par l’augmentation des salaires et c’est une revendication que nous portons partout !

Vous avez parlé des chantiers… Outre ce que nous avons déjà signalé précédemment, se pose le problème des points d’eau permettant aux salariés de se laver !

De même se posent dans toutes les entreprises les problèmes de locaux communs et de vestiaires !

Sur le télétravail, nous constatons que celui-ci s’est bien souvent mis en place sans respect des dispositions réglementaires du code du travail ou du décret de 2016 dans la Fonction publique… En particulier il n’y a pas eu (ou très ou très mal) négociation et consultation du CSE…

Cela me conduit à aborder la question du dialogue social que vous souligné précédemment… Nous constatons que les instances de dialogue social sont négligées… D’une part les ordonnances réduisent les délais de consultation, d’autre part au nom de l’urgence ou la crise sanitaire, on se passe de les réunir ou de donner les informations…

Ainsi dans la plupart des services publics, on nous remonte que les CT ou les CHSCT ne se tiennent pas dans les formes convenues et qu’on refuse même de fournir aux représentants du personnel les informations et les documents relatifs au plan de prévention et à la reprise d’activité (Education nationale, DRJSCS, INSEE, DDFIP…) … ce qui nourrit une anxiété supplémentaire qui se rajoute à celle provoquée par la crise sanitaire et le confinement !

En réalité dans tous les secteurs, du privé et du public, l’inquiétude est grande sur l’emploi, sur les salaires, sur les congés (alors que des entreprises annoncent qu’il n’y aura pas de congés cet été…), sur les conditions de travail…

Enfin je vous rappelle notre revendication de reconnaissance en AT/MP pour les salariés ayant contracté le Covid-19.

Les droits des salariés doivent être respectés !

La CFE-CGC est une nouvelle fois intervenue pour souligner son accord avec la position de FO. Son représentant est revenu sur la situation à Auchan et plus largement sur la question des cadres dans le secteur privé… Il a indiqué être très inquiet sur l’emploi.

Solidaires est également intervenu pour dire son accord avec FO !!! Il a développé sur la question des transports en commun.

Le MEDEF, l’U2P et la CPME sont ensuite intervenus pour entre autres s’inquiéter du caractère trop rigide des protocoles. Selon le MEDER, cela pourrait représenter une perte de compétitivité de 15 à 20 %... Ils ont chacun insister sur la nécessité de reprendre le dialogue social tout en martelant que *« les salariés vont devoir faire des efforts »*.

La Directrice de la DIRECCTE a indiqué son intérêt pour un échange sur le télétravail… Suite à une demande de FO, elle a manifesté son accord pour une réunion (peut-être dans le cadre de l’observatoire sur le dialogue social) sur les négociations et les éventuels accords d’entreprise du fait des ordonnances.

La Préfète a donc décidé de clore la réunion…

Mais je suis à nouveau intervenu en faisant remarquer que traditionnellement on prévoyait des questions diverses et que j’en avais une ! J’ai donc rappelé la revendication du Syndicat FO du Centre pénitentiaire de Riom concernant les visières qui ont été livrées à l’établissement et que la direction refuse de fournir aux agents de surveillance !

La Préfète a dit qu’elle regrettait aussi cette situation et qu’elle allait intervenir auprès de la direction interrégionale ! Sur quoi elle a définitivement clos l’échange après avoir indiqué qu’une nouvelle réunion aurait lieu dans les 3 semaines à venir.